VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE RECEVEUR.

L. C. CENTILIVRE VS. DIXIE LUMBER & BUILDING CO., LTD

No 90 570 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division D.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern Encanteur—MERCREDI le 22 septembre 1909, à 11 heures a. m., il sera vendu à l'enchère publique sur les lieux 2460 rue Bourgogne entre les rues Lafayette et Port en vertu d'un ordre de Cour signé le 7 septembre 1909 par l'Hon. Fred D. King juge de la Cour Civile de District Div. B agissant pour l'Hon. W. B. Sommerville juge de la Div. D maintenant absent en congé dans affaire ci dessus intitulée et numérotée.

Tous les meubles, effets et propriétés appartenant à ladite corporation consistant de meubles de bureau bonne et complète de tout genre grandeur et largeur.

Conditions—Comptant.

Commerce National Trust & Savings Bank Receiver.

Robert M. Archer Echant. Alex. Avegate pour les revendeurs.

11 sept 11 12 19 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR.

ATTENTION!

Hommes de Buanderie et Hommes Cherchant une Proposition Splendide de Commerce.

LA BUANDERIE "IDEAL"

Bien Installée.

No 625 RUE BARONNE,

ENTRE LES RUES LAFAYETTE ET GIROD.

AYANT COUTE APPROXIMATIVEMENT $20,000.

LE TOUT DEVANT ETRE VENDU EN BLOC.

MACHINES, FOURNITURES, 5 CHEVAUX, 2 MULETS, 5 WAGONS, 1 "RUNABOUT" HARNAIS, MEUBLES DE BUREAU, PAPETERIE, ETC.

LOUIS F. ERNST vs IDEAL LAUNDRY CO., LTD.

No 90 537—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur—Bureau, 322 rue Baronne.

LUNDI, le 20 Septembre 1909, à 11 heures A. M., sur les lieux, 625 rue Baronne, il sera vendu, tout entier, à l'enchere publique, en vertu d'un ordre daté et signé le 7 Septembre 1909, de l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Div. B, agissant pour l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Div. C, maintenant absent en conge

Le contenu entier de la Ideal Laundry, consistant de Machines, Approvisionnements, Chevaux, Mulets, Wagons, etc. Le tout d'après l'inventaire enregistré.

Conditions-Comptant.

Alex. Allison, Receveur. Denègre & Blair, Hy. H. Chaffe, Avocats pour le Receiver.

5 sept—5 12 19 26

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE RECEVEUR

Benjamin D. Valverde

vs

Consumers Liquor Co. Ltd.

No 90.765—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur—MARDI, 21 septembre 1909, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'enchère publique, sur les lieux No 526 rue Poydras entre les rues Camp et Magazin, en vertu d'un ordre de Cour signé le 8 septembre 1909 de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Tous les meubles, effets et propriétés appartenant à ladite corporation, consistant en vins liqueurs whiskies bières assorties, etc., et installations et meubles de bureau et en général tout installations inutilées en un établissement de liqueurs en gros ainsi bouteilles vides et bouteilles pour bière, etc., et un cheval et harnais, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

E. A. GARCIA, Receveur.

Lyle Saxon, André Lafargue, avocats pour receveur.

10 sept—10 12 19 21

J. L. Onorato.

Annonce judiciaire—Mme Amelia T. Stewart, tutrice naturelle de Edwin J. Stewart vs Benjamin Crump, Jr., tuteur dativ de Gladys Stewart, No 89,903 Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Résidence double en briques à trois étages, Nos 617 et 621 rue St-Joseph, à l'encan, à midi, JEUDI le 7 octobre 1909—En vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire intitulée Mme Amelia T. Stewart, tutrice naturelle de Edwin J. Stewart vs Benjamin Crump, Jr., tuteur dativ de Gladys Stewart, pupille No 89,903, ledit jugement rendu en conformité le deuxième jour de septembre 1909 et signé le 2 septembre 1909, et ledit ordre étant adressé à J. L. Onorato encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne à midi, JEUDI 7 octobre 1909, la propriété ci-après décrite, comme suit:

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, St Joseph, Julie et St Charles, désignés par les lettres "F" et "G" sur un plan dressé par Hunter Stewart, voyer, daté du 1er mai 1888. Un devis certifié de plan est annexé à un acte passé pardevant W. Morgan Gurley, notaire, le 28 février 1891, mesurant comme suit: Le lot "F" mesurant 30 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue St Joseph sur une profondeur de 66 pieds 6 pouces 6 lignes entre lignes parallèles et est contigu au lot "G". Le lot "G" mesurant 22 pieds 4 pouces et 5 lignes de face à la rue St Joseph sur une profondeur de 66 pieds 6 pouces 6 lignes entre lignes parallèles. Le lot "G" ayant l'usage d'une allée sur son coté le plus près de la rue St Charles, 5 pieds 7 pouces 4 lignes en largeur s'ouvrant en la rue St Joseph. Les bâtisses sur ces dits lots, portant les numéros municipaux 171 et 173 (nouveaux numéros 617 et 621) rue St Joseph.

Conditions—Un tiers en plus comptant et le balance en un et deux ans de crédit, avec billets portant huit pour cent d'intérêt par an sur un quart de la portion du crédit, et sept pour cent par an d'intérêt sur trois quarts de la portion du crédit, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendue, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1909. L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur pardevant Alphonse T. Cupero, notaire. L'acquéreur devant déposer 10 0/0 (ou portant intérêt) au moment de l'adjudication avec J. L. ONORATO Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 810 rue Gravier.

5 sept—5 12 19 26—oct 3 6

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Charles Maumbourg et de Marie Montes son épouse.

No 89 467.—Cour Civile de District.

JEUDI, le 7 octobre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

En vertu d'un ordre daté et signé le 3 septembre 1909.

Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations etc., situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No 1560 borné par les rues Maureepas, Fort de Savage et Des Muriers ou Swamp et mesurant trente deux pieds de face à la rue Maureepas sur quarante neuf pieds de profondeur entre lignes parallèles d'après un plan de Tanesse, voyer du 5 juin 1908 dépendant de la succ de Charles Maumbourg.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer pour l'acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire et déposer 10 pour cent du prix avec

GEO. ST-PAUL, Encanteur.

5 sept—5 12 19 26 oct 3 7

CHARTER

OF THE "AMERICAN FINANCE & INVESTMENT COMPANY" — State of Louisiana. Parish of Orleans.

On this 27th day of the month of July 1909 before me LYLE SAXON a Notary public in and for the parish of Orleans State of Louisiana personally came and appeared the undersigned parties and declared that they had hereby formed themselves into a corporation for the term of ninety-nine years from this date, under the name of the "Americas Finance and Investment Company of New-Orleans Ltd." the domicile whereof shall be in the City of New Orleans in said State, and the purposes whereof shall be to finance deals in real estate, stocks, bonds and other securities, to borrow and lend money to buy and sell property, real or personal, to act as surety in bankruptcy, or as receiver or liquidator of individuals and corporations or as agent for corporations or individuals, to act as a depository, and to guarantee the value of property and accounts.

No Stockholder shall ever be held liable for any of the debts or obligations of said Company, except to the amount that may be due by such stockholder for the unpaid balance of his subscription to the stock of said Company.

Citation and other process shall be served upon the President, and in his absence from the City upon the Secretary. The Capital stock shall be Five Hundred Thousand ($500 000 00) Dollars, divided into shares of One Hundred ($100.00) Dollars each payable in cash or its equivalent, and the corporation shall begin business as soon as Three Thousand ($3 000.00) Dollars of the capital stock shall have been subscribed. The affairs of the corporation shall be managed by the Board of Directors composed of five stockholders, the first Board of Directors to hold office for five years, and thereafter to be elected annually, by ballot on the first day of July of each year or as soon thereafter as possible, each share of stock shall have one vote in all Stockholders' meetings to be cast in person or by proxy. The first Board of Directors will be composed of Gallier J. Capdevielle President, Archibald J. Douglas, Vice-President, Francis W. Pike, Secretary and Treasurer, Ernest T. Florance and Philip L. Asher, and succeeding Boards shall elect officers from among their number. This charter may be amended or this corporation dissolved by a three fourths note of the stock represented at a meeting held after ten days notice in writing, mailed to the stockholders, and in case of dissolution the Board of Directors shall act as liquidators. The Board of Directors will have the power to adopt by laws for the general management of the affairs of the corporation, and can amend same at their pleasure.

Thus done and passed at my office on said date in the presence of competent witnesses who sign hereto with said appearers and me, Notary, after the reading of the whole.

(Original Signed)

FRANK MEHRHOFF,
L. ENNEMOSER,
FRANCIS W. PIKE,
ARCHIBALD J. DOUGLAS,
G. J. CAPDEVIELLE,
ERNEST T. FLORANCE,
PHIL. L. ASHER.
LYLE SAXON,
Notary Public.

I the undersigned, Recorder of Mortgages for the Parish of Orleans, State of Louisiana, hereby certify that the above and foregoing charter of the "American Finance & Investment Company of New Orleans, Louisiana" was this day recorded in my office in book No 950, folio

(Signed) EMILE LEONARD,
Deputy Recorder.

Aug. 13, 1909.

15 aug—15 22 29—sept 5 12 19

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE

Gonzaef Brecture vs Mme A. Gezana et al.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 24 282—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Henry Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, Joseph Miley, défendeur en cette affaire, je procéderai de vendre à l'enchère publique, en face de la porte de la maison de Cour No 320 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 16 octobre 1909, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite à savoir: Un ilet de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le Quatrième District dans l'ilet borné par les rues Howard, Rue Liberté Washington et sixième, ledit lot mesure 34 pieds 6 pouces de face à la rue Howard sur 190 pieds 6 pouces de profondeur, désigné par le No municipal 2832 rue Howard. Saisie dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions—Comptant.

WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.—H. W. Robinson avocat pour le demandeur.

15sept—15 19 26—oct 3 10 16

ANNONCE JUDICIAIRE

John Delphus vs John Bridges, aussi connu comme Frank ou Francis Bridges.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans, No 28.179—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans Division A, je procéderai de vendre à l'enchère publique, en face de l'entrée principale de la Maison de Cour, No 320 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI, 2e septembre 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses, etc., dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No — borné par les rues Philip, Première, Clara et Willow, désigné par le No 16, et mesurant 29 pieds 4 pouces et 2 lignes de face sur la rue Philip par 91 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant.

W. J. BRADY,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Oscar Schreiber, avocat pour le demandeur.

24 août—24 31—sept 6 13 20 28

Kennedy & Airey

ANNONCE JUDICIAIRE.

BON TERRAIN POUR BATIR

Rue Bellechasse entre les rues Constance et Magasin, dans l'ilet borné par la rue Valmont.

Succession de Mme Rachel Beauford ou Buford—No 90,048—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Divis on E.

PAR KENNEDY & AIREY—R. J. Kennedy, Encanteur—MERCREDI, le 29 septembre 1909, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, en cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, Division E, daté du 24 août 1909, pour le compte de la succession de Mme Rachel Beauford ou Beford, il sera vendu à l'enchère publique—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, priviléges, servitudes y appartenant ou en dépendant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 25, borné par les rues Bellecastle, Valmont, Constance et Magasin, ledit lot est désigné par le No 8 d'après un plan dressé par William Pershey, voyer, et déposé en l'étude de C. C. Ledman père, ancien notaire en cette ville; ledit lot mesure trente pieds de face à la rue Bellecastle sur quatre-vingt-huit pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant James Boyd Grimage, notaire, l'acquéreur devant assumer les taxes de l'année 1909, 10 0/0 de dépôt requis au moment de l'adjudication.

G. G. Kronenberger, avocat

29 août—29—sept 5 12 19 26 29

VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

Par Miltenberger & Hincks.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE ATTRAYANTE DE

Propriétés de Choix Bien Situées et Rémunératives

—DANS LES—

SECOND ET CINQUIEME DISTRICTS.

Nos. 732-734-738 RUE ST-LOUIS,

—ET—

Nos. 439-441 RUE SEGUIN.

SUCCESSION DE BONAVENTURE BERAUD

No 90 282—Cour Civile de District Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR MILTENBERGER & HINCKS—Ernest Miltenberger, Encanteur—Bureau No 235 rue Baronne.

IL sera vendu à l'encan JEUDI, LE 7 OCTOBRE 1909, A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable George H. Theard, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans Division E, agissant pour l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Div. non C absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété comme suit décrite, à savoir:

1— Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans Ilet No 63 borné par les rues Royale, St Louis, Bourbon et Conti, lequel lot mesure soixante neuf pieds de face à la rue Bourbon sur une profondeur et façade à la rue St Louis de soixante dix pieds tout en mesure française, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, lesdites bâtisses étant désignées par les numéros municipaux 732 738 de rue St Louis étant la même propriété acquise par ledit Bonaventure Beraud par achat de Mme Aglaé Watrigant comme il est démontré par un acte passé pardevant Charles T. Somat, notaire en cette ville le 17 juin 1874 enregistré en le Bureau des Transferts en cette dite ville, dans le livre 105 folio 382. Les améliorations comprennent la résidence à deux étages et la bâtisse à trois étages de l'encoignure, occupée comme une buvette et aussi par la Southern Branch de la Star Lubricating Oil Co. Les dites bâtisses sont louées à bail à raison de $135 par mois. Les baux expirant le 30 septembre 1910.

2— Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, priviléges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situé dans le faubourg Daverge sur la rive droite du fleuve Mississippi à Algier maintenant le Cinquième District de la Nouvelle Orléans, désigné par le No 8 sur dans ilet No 7 (autrefois ilet No 21), compris dans les rues Seguin, Alix et Bonny et Avenue Pelican (autrefois la rue Peter) d'après un plan fait par A. D. Hémé, ancien voyer, le 18 mars 1844, et déposé en l'étude de Henry Paul Cairo, ancien notaire en cette ville comme plan No 22 du livre plans No 4, lequel lot de terre forme l'encoignure des rues Seguin et Alix et mesurant en mesure française trente pieds de face à la rue Seguin sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, sur lesquels lots de terre ledit Bonaventure Beraud a acquis par achat de Mme Alice Koester comme il est démontré par un acte daté du 13 février 1907, passé pardevant J. Maxime Queyrouze, notaire en cette ville et enregistré dans le Bureau des Transferts en cette dite ville dans le livre 212 folio 503. Les améliorations comprennent la bâtisse à un étage avec tâtisse en bois dans le fond ayant deux étages, occupée comme résidence et magasin. La bâtisse est louée $25 par mois sans bail.

CONDITIONS—Comptant. l'acquéreur devant assumer et payer les taxes d'Etat de 1909. L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur, et l'acquéreur devant déposé avec l'encanteur dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication pourvu que l'acquéreur ait l'option de ne déclarer au moment de l'adjudication de payer un tiers en plus comptant du prix et deux paiements parcels égales représentés par billets à recevoir tirés par l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés payables en un et deux ans respectivement de la date de l'adjudication et portant intérêt payable annuellement au taux de sept pour cent par an de ladite date jusqu'au paiement, l'acquéreur devant se faire responsable pour payer cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès sur lesdits billets ou n'importe quel part de cela et de tenir la propriété assurée et de transférer les polices d'assurances au porteur dudit billet ou de ces billets jusqu'au paiement final. Acte de vente devant contenir le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité et paiement, lesdits billets et intérêt ainsi que les frais d'avocats et les primes d'assurance, etc., devant être garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. L'acquéreur devant assumer les baux sur les propriétés Nos 732 738 rue St-Louis. L'acte de vente devant être passé pardevant J. Maxime Queyrouze, notaire à la Nouvelle-Orléans Lne.

ERNEST MILTENBERGER JR.
Encanteur

Miltenberger et Hincks 235 rue Baronne.

Carroll, Henderson & Carroll, avocats.

5 sept—5 12 19 26—oct 3 7

LE LAIT

LAROLA

DE BEETHAM

Conserve la peau, la maintient toujours fraiche et la préserve des gerçures et des irritations.

Excellent pour le teint.

UTILE -- INSTRUCTIVE -- JOLIE

LA

"PENDULE EMPIRE"

DE

S. SMITH & FILS

Donne l'**HEURE EXACTE DE TOUTES LES PARTIES DU MONDE**; Globe colorié; base travaillée avec goût.

Prix £3 3s. Plus grande, 15 pouces £6 6s.

Ecrivez pour demander qu'on vous envoye catalogue de Montres, PENDULES, Bijouterie.

9, STRAND, LONDRES.

9 juin—1 an

French Hygienic Company

(Compagnie Hygiénique Française)

INCORPORÉE.

Préparations Françaises de Qualité Supérieure.

Nous Défions le Monde.

The "FRENCH ROYAL CREAM" est un produit exceptionnellement fin, qui convient spécialement pour l'entretien de l'épiderme du visage. Les matières premières qui entrent dans sa composition sont absolument de QUALITÉ SUPÉRIEURE. The "FRENCH ROYAL CREAM" ne contient ni huile, ni cire, ni plomb, ni oxide de zinc, ni bismuth, ni aucun ingrédient nuisible. The "FRENCH ROYAL CREAM" ne rancit jamais, elle est d'une blancheur de neige et délicieusement parfumée. Elle donne de la FRAICHEUR, du MAT et un GRAND VELOUTÉ à la peau qui, sous son influence, se tranforme en un vrai satin blanc. Elle EFFACE LES RIDES et RAJEUNIT tous les visages. Pour les mains elle est sans rivale. Elle assouplit aussi les ongles et les empêche de se casser. La "FRENCH ROYAL CREAM" évite les engelures et les crevasses.

Pour les hommes cette crème est un véritable luxe après s'être rasé, car elle enlève rapidement toute irritation et maintient la peau dans un état de santé remarquable.

PRIX, PAR LARGE POT, 50 CENTS (POSTPAID).

Préparée Seulement par

The "FRENCH HYGIENIC COMPANY", P. O. Box 39 New Orleans, La.

Liste détaillée des produits spéciaux d'Hygiène et de Beauté envoyée sur demande

Faire toutes les remises à la COMPAGNIE D'HYGIENE FRANÇAISE (FRENCH HYGIENIC COMPANY

P. O. Box 39. New Orleans, La.

VENTES A L'ENCAN

Fitzpatrick & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE

ATTENTION MARCHANDS.

Un chargement de fourrures de fer consistant de 5 000 articles

A l'Encan, LUNDI, le 27 Septembre, a 10 heures a. m.

A la Station de la rue Sti-Anne vis a vis de la Place Jackson

Ex Car 8606

PAR W. F. FITZPATRICK et CARREY W. FITZPATRICK, Encanteurs—En vertu des actes 124 de 1909 et 1 de 1910 et par ordre de M. L. & T. R. R. & S. S. & L. W. Railway.

Conditions—Comptant.

10 sept—10 13 15 17 27

Johness Realty & Investment Co.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Amélie Duffourc.

PAR JOHNESS REALTY & INVESTMENT CO—Allen H. Johness Encanteur—JEUDI le 14 octobre 1909, à midi, il sera vendu à l'encan, à mon bureau No 827 rue Gravier, le

JOLI COTTAGE

Simple et attrayant, No 7830 rue Hickory, entre les rues Fern et Burdette sur deux terrains, la maison consiste de galeries sur le devant et sur le côté, deux chambres à coucher, salon, salle à manger, cuisine et chambre à bain avec amélioration sanitaire, hangar et écurie dans la cour.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la Division E, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, sur la Succession de Amélie Duffourc, Dossier No 88 331, daté et signé du 1er juin 1909, j'offrirai en vente à enchère publique, la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, priviléges, dépendances ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Septième District de cette ville dans l'ilet No 222 borné par les rues Hickory, Burdette, Fern et Green, les dits lots sont désigné par les numéros municipaux 7 et 8 sur un certificat ou devis de voyer daté du 29 janvier 1906 par D. E. Seghers et fils voyers, et annexé à un acte de vente par Frederick Lambert à Mme Henry Toledano passé le 26me jour de juillet 1906 pardevant Michel V. Dejean, notaire en cette ville, et d'après lequel dit devis les lots 7 et 8 mesurent chacun trente (30) pieds de face à ladite rue Hickory sur cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers (1/3) ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, devant être démontré par les billets de l'acquéreur, tirés à son propre ordre et par lui endossés, stipulant de porter intérêt au taux de sept (7) pour cent par an de leur date jusqu'au paiement final, et le paiement de cela devant être garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur ladite propriété jusqu'à paiement final dudit billet.

Les taxes pour l'année courante 1909 entre ladite propriété devant être assumées par l'acquéreur, au dessus et en plus du montant de son enchère. Le transfert de l'assurance, et toutes autres clauses de sécurités de non aliénando devant être en l'acte de vente, par devant John J. Ward, notaire aux frais de l'acquéreur, dix (10 0/0) pour cent du prix d'achat devant être déposé avec Allen H. Johness, encanteur, pour hier la vente, au moment de l'adjudication.

ALLEN H. JOHNESS, Encanteur.

W. S. Hero, avocat.

14 sept—14 21 28—oct 5 12 14

Will J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE JOSEPH MORGAN.

No 90.367—Cour Civile de District Div. C.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Fred D. King juge agissant pour l'Hon. E. K. Skinner, maintenant absent en congé, je vendrai sur les lieux No 2609 rue Dumaine meubles et effets mobiliers d'après l'inventaire enregistré avec l'encanteur soussigné.

LUNDI, 27 septembre 1909, à 11 heures A. M.

Je vendrai aussi les effets divers suivants aux Higolets, Lne.

MERCREDI, le 29 septembre 1909 à 11 heures A. M.—cash Register, huit tables, meubles de maison etc.

Conditions—Comptant.

WILL J. MORGAN, Encanteur
331 33 rue Carondelet.

Wm V. Seeber avocat.

15 sept—15 19 26

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Henrietta Dora Otse Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 90,836—Division A—Attendu que Théodore Smith a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henrietta Dora Otse Smith, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Woodville & Woodville, Carsten E. Torjusen, avocats.

9 sept—9 13 15

Succession de Mme Mary Jane Magruder, veuve de H. L. Lancaster.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 90 880—Division D—Attendu que J. F. Cordill, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Mary Jane Magruder, Vve de H. L. Lancaster, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Favrot & Friedrichs avocats

10 sept—10 14 19

AVIS AUX CREANCIERS

Germania National Bank en liquidation versus Southern Transportation Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 76,779—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par William J. Kelly, Receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—John Dymond Jr., Buck, Walshe & Buck, avocats

14 sept—14 18 23

Re curateur de la succession de John W. Ward, an absent.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 90,828—Division B—Attendu que John Ward a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres de curateur dans la succession de John W. Ward, un absent; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Cage, Baldwin & Crabites avocats.

9 sept—9 13 15

VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

DEUX SPLENDIDES AREES DE TERRE Rues Général Pajon, Berri, Rochelave et Dorgenois et Avenue Cafin, rues Lamanche, Derbigny et Bruxelles.

Succession de Mme A. E. Knebel

No 90 731—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—A Tessier encanteur, Bureau No 134 rue Carondelet—MARDI le 19 octobre 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre signé le 14 août 1909 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir—

Les quatre de carré de terre situés dans le Quartier de cette ville et bornés par les rues Taylor, Bellin, Dorgenois et Broadway, mesurant 300 pieds de front sur 2 côtés, 287 pieds 5 pouces 7 lignes de profondeur, 2 0 pieds 4 pouces 4 lignes de front de la partie rue Dorgenois sur 15 pieds et 0 pouces sur une profondeur de 4 pieds 4 pouces 4 lignes, et 0 pieds 4 pouces 4 lignes de front de la partie rue Dorgenois sur 15 pieds et 0 pouces sur une profondeur de 4 pieds 4 pouces 4 lignes, et 0 pieds 4 pouces 4 lignes de front de la partie rue Général Taylor, le tout formant un angle oblique le long de la rue Dorgenois, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et étant les mêmes propriétés acquises par A. Herz Jr. en vertu de deux actes de vente en date du 20 mars 1905 et 30 juin 1905 devant les Arrêtés de W. Nott.

Cette propriété est située en face par la ligne du chemin de fer de l'avenue Napoléon et située dans une partie de la ville qui se développe rapidement.

2— Un certain ilet de terre situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 16 sur un plan de L. A. D. Hémé, court voyer daté du 14 avril 1840 et enregistré parmi les registres de A. Duralde, lui-même comme plan No 39 du livre des plans 37, borné par les rues Derbigny, Soulet, Cafin et la rue projetée au long de la propriété Howell (rue Lamanche) composé de vingt-deux lots au nombre de 1 à 22 inclusivement, et mesurant comme suit: le lot 1 formant l'encoignure de l'avenue Cafin et la rue Derbigny et mesurant trente et un pieds de face à l'avenue Cafin sur cent quarante pieds six pouces de profondeur et faisant face à la rue Derbigny. Les lots 2 à 11 inclusivement mesurant chacun trente et un pieds de lignes de face à l'avenue Cafin sur cent quarante pieds six pouces de profondeur, le lot 11 formant l'encoignure de la rue Soulette. Les lots 12 à 21 inclusivement mesurent trente et un pieds et deux lignes de face sur la rue projetée au long de la propriété Howell (rue Lamanche) sur cent quarante pieds six pouces de profondeur, le lot 12 formant l'encoignure de la rue Soulette, et le lot 22 formant l'encoignure de la rue Derbigny, trente et un pieds de face sur la rue projetée au long de la propriété Howell (rue Lamanche) étant le particulièrement décrite et faite de vente pardevant F. D. Chaffe, notaire le 20 mai 1903, de E. Cuiotta à Jos. Knebel.

Une occasion pour spéculation ou placement certain de s'assurer.

Conditions—1/3 ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance en 1 et 2 ans, 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication publique, toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité et l'acquéreur devant payer les taxes de 1909 au dessus et en plus du prix d'achat, 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant A. J. Cahill, notaire, aux frais de l'acquéreur.

15 sept—15 19 26—oct 3 10 17 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

MAISON DE RESIDENCE EN BRIQUES, 1559 rue Gasquet, entre les rues Villeré et Robertson.

Succession de Sarah Smith.

No 90 359—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, 21 septembre 1909, à midi, à la Bourse de la Propriété Foncière, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre en date du 16 août 1909 de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D agissant pour l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Division C, absent en congé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine partie de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignée par le No 1222 rue Annonciation, comprenant une maison de résidence à deux étages en briques, avant environ 10 chambres etc., située dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Annonciation, St Thomas, Thalie et Erato, et mesurant 42 pieds 7 pouces 7 lignes de face à la rue Annonciation, 37 pieds 5 pouces de largeur à l'arrière et de façade rue St Thomas sur 168 pieds 1 pouce de profondeur du côté le plus proche de la rue Thalie, et 148 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur sur la ligne de division du terrain No 1.

Conditions—1/3 ou plus comptant, le reste s'il y en a, payable en 1 et 2 ans, 7 pour cent par an d'intérêt, toutes les clauses usuelles de sécurité et l'acquéreur payant les taxes d'Etat de 1909 en sus du prix d'adjudication, 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Paul W. Mahoney, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Geo. F. Duchaine, P. W. Mahoney, avocats.

21 août—21 22 29—sept 5 12 19 21

ANNONCE JUDICIAIRE

La grande maison de résidence à deux étages en briques,

1222 RUE ANNONCIATION,

Entre les rues Thalie et Erato, S'étendant à travers le carré d'ilet jusqu'à la rue St-Thomas.

SUCCESSION DE JAMES BARRY ET EPOUSE.

No 89,286—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. TESSIER, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, 21 septembre 1909, à midi, à la Bourse de la Propriété Foncière, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre en date du 16 août 1909 de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D agissant pour l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Division C, absent en congé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine partie de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignée par le No 1222 rue Annonciation, comprenant une maison de résidence à deux étages en briques, avant environ 10 chambres etc., située dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Annonciation, St Thomas, Thalie et Erato, et mesurant 42 pieds 7 pouces 7 lignes de face à la rue Annonciation, 37 pieds 5 pouces de largeur à l'arrière et de façade rue St Thomas sur 168 pieds 1 pouce de profondeur du côté le plus proche de la rue Thalie, et 148 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur sur la ligne de division du terrain No 1.

Conditions—Comptant. l'acquéreur devant assumer les taxes de 1909 au dessus et en plus du prix de l'adjudication et déposer 10 pour cent au moment de la vente, l'acte de vente pardevant Rella H. Tichenor, notaire, aux frais de l'acquéreur.

FREED & CO., 838 rue Gravier.

7 sept—7 12 19 26—oct 3 6

Freed & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

TERRAIN POUR BATIR, RUE GAYOSO.

Succession de Sylvia Harris, épouse de Collen Johnson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E